Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212200281-20260311-2026_03_10_13-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de LANNION
Canton de TREGUIER
2026_03_10_13

FEUILLET 2026_13

Commune de CAMLEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 10 mars 2026

Date de convocation : 03 mars 2026
12 membres en exercice
09 membres présents
11 votants
01 absent

L'an deux mille vingt-six le dix mars à vingt-heures heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M THEBAULT Christophe, Maire.

Présents : THEBAULT Christophe Maire, Frédéric PLET, adjoint, TURBOT Paule, RUZIC Olivier, DORNIOL Benoît, LAURENT Yann, PARMENTIER Alain, GAUTIER Bernard, JEAN-LE LAY Annic, conseillères et conseillers municipaux.

Procurations : LE GOFF Rémi à THEBAULT Christophe, LE NAOUR Nathalie à TURBOT Paule.

Absent : BRIAND Yvon

Secrétaire de séance : Benoît DORNIOL

OBJET : BULLETIN COMMUNAL - TARIFS PUBLICITAIRES

M. le Maire informe l'Assemblée qu'afin de financer le bulletin municipal, il est proposé aux entreprises de bénéficier d'un encart publicitaire dans le bulletin. Les recettes seront perçues sous forme de titres émis aux entreprises participantes.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Super page, format A4 : 300 €
- Grand format, ½ page : 150 €
- Moyen format, ¼ de page : 105 €
- Petit format, 1/8 de page (type carte commerciale) : 65 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 9 voix POUR et 2 ABSTENSIONS (Frédéric PLET et Olivier RUZIC)

- **APPROUVE :**
  - Le démarchage des entreprises
  - Les tarifs indiqués ci-dessus

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

MAIRIE DE CAMLEZ
Côtes d'Armor

Pour extrait conforme,
Le Maire, Christophe THEBAULT